

Vendredi 9 MAI 2014,

Chers auditeurs de Radio-Silence,

La Politique Intérieure a pour but :

- 1- De conformer le Territoire par des infrastructures adaptées aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense,
- 2- De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tous temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'Etat de Droit », donc du règne de la JUSTICE vraie,
- 3- De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre,
- 4- De contrôler l'enseignement privé par des diplômes d'Etat, en sus des divers diplômes privés, valorisants car attestant la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques, et complets autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération.

Je vais vous parler aujourd'hui de :

« REGIONS (Suite) : l'approche administrative CONTRE l'approche culturelle !... »

J'ai déjà attiré votre attention sur la grande région, aux frontières naturelles, qu'est la Gascogne. Il se trouve que son langage : le Gascon, constitue l'essentiel des « langues d'Oc » dont toutes les variantes couvrent la moitié SUD de la France (carte 1) sous le vocable officiel inapproprié d' « Occitan ». Le Gascon comporte lui-même de nombreuses sous-variantes (carte 2) locales.

Cartes prélevées sur le site wikipédia aux liens : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gascon> et <http://fr.wikipedia.org/wiki/Picard>



L'enclave basque est bordée par la rivière LE SAISON. Le Peuple basque et sa langue sont totalement différents de la Gascogne et du gascon. BIARRITZ est au « Pays Basque », BAYONNE est au « Pays Gascon », sauf un tout petit quartier.



Ce qui se passe au SUD de la France avec les langues d'Oc et le Gascon, est d'effet comparable au NORD avec les langues d'Oïl et le PICARD sur des fondements différents, mais toujours dus à l'HISTOIRE !

Au lien : http://fr.wikipedia.org/wiki/Picardie#cite_note-18

Nous trouvons : « *Le picard est une langue romane traditionnellement parlée en France dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie ainsi que dans l'Ouest de la Belgique romane (plus précisément dans la province du Hainaut, à l'Ouest d'une ligne Rebecq-Beaumont-Chimay). Le picard est un élément de l'ensemble dialectal traditionnellement désigné comme langue d'oïl... Pour désigner cette langue, on utilise le plus souvent picard dans la région Picardie et les mots ch'ti et ch'timi dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais (rouchi dans la région de Valenciennes)* ».

Nous trouvons également que : « *Nous devons à Barthélemy l'Anglais (franciscain qui étudia à Paris vers 1220-1230), la première description un peu précise de la Picardie dans son **De proprietatibus rerum** qu'il termina vers 1240. Le livre XV... décrit une grande diversité de régions selon l'ordre alphabétique des toponymes. **La Picardie** y est présentée comme une **province de la Gaule belge comprenant les villes de Beauvais, Amiens, Arras, Thérouanne et Tournai, et elle s'étend depuis le Rhin jusqu'à la mer. Elle se subdivise en deux : la haute Picardie qui jouxte la France, et la basse qui touche la Flandre et le Brabant** »... « *Jusque sous Louis XIV, la Picardie constitue les limites nord du Royaume de France. Il en étendra jusqu'à Lille les nouvelles frontières avec la prise de Lille en 1667* »... Revenant « *en 1513, la nation picarde de l'université de Paris, eut à choisir un nouvel emblème, non plus allégorique mais conforme aux règles de l'héraldique* »... Lequel blason fut composé d'un « *chef en quartiers et Ponthieu en huit lions* »... Représentant : « *les huit diocèses de Flandre, Brabant, Namur, Limbourg, Hainaut, Luxembourg, Gueldres, Frise (diocèse d'Utrecht : Nederland actuelle) ont tous un lion dans leur blason. Le choix de l'argent répond, selon la grammaire héraldique, à l'or des lys de France, de même que la couleur de gueules des lions répond à l'azur de l'écu de France. C'est ce blason qui apparaît sur les sceaux de l'Université pour représenter la Picardie à partir du XVIe siècle. Le blason actuel en est une altération qui a perdu deux lions, les deux diocèses des Provinces-Unies... L'écartelé des fleurs de lys et des lions exprime la position frontalière entre la France et les Pays-Bas, position qui valait à la nation picarde d'accueillir des étudiants des deux zones linguistiques. Il représente donc la Picardie étendue à toute la zone picardophone : Boulonnais, Artois, Flandre française (Lille) et Hainaut compris, et à l'actuelle Belgique bilingue* ». La PICARDIE « *incluait à la fin du XVIe siècle le Boulonnais et le Ternois, détachés du diocèse de Thérouanne, et ne comprenait ni le Laonnois, ni le Soissonnais, ni le Valois (Compiègne et Senlis), qui sont le cœur du domaine mérovingien à l'origine de l'Île-de-France capétienne. Les premiers témoignages écrits, au XIIIe siècle, concernant l>IDF montrent une langue française proche, certes par destination, des habitudes de Paris, mais en tout état de cause sans les caractéristiques les plus nettes du picard. Cependant, Amiens (Somme) et Saint-Quentin (Vermandois/Aisne), sont toujours les plus grandes villes de la région actuelle, comme naguère de la région historique et ont une riche culture picarde* ».*

Je note pour ma part que les différentes variantes du PICARD s'étendent jusqu'à inclure la SAINTONGE à la frontière du GASCON... A ma connaissance, le PICARD est la troisième langue officielle du Royaume de Belgique. La PICARDIE est donc une région culturellement essentielle à la France et doit couvrir tout le NORD, du RHIN à la Manche, s'arrêter juste sur les frontières de la NORMANDIE, l'Île de France, la Champagne, la BRETAGNE, la BOURGOGNE, la PROVENCE, la SAVOIE, l'ALSACE-LORRAINE etc... Toujours nous pourrions constater que **le découpage administratif ignore superbement, à cause de son mécano départemental maçonnico-républicain, la quasi totalité des réalités provinciales appréhendables** sous tous les angles et dans tous les domaines.

Je réclame donc, comme d'autres, un REFERENDUM sur cette organisation des Pouvoirs publics. Je voterai **NON au projet administratif proposé**. Par contre, ce sera **OUI à la suppression de toutes les « régions » actuelles, comme de tous les départements totalitaires maçonniques créés par la TERREUR de 1792-1794** et leur suite jusqu'à nos jours, malgré une restauration malheureusement avortée de LOUIS XVIII qui avait trop bien commencée, laquelle gêne encore la Secte Noire en 2014 ce qui me fait bien plaisir.

LMDM